

# VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE BAPTISER VOTRE ENFANT DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

## Baptême des enfants de 0 à 3 ans



**V**ous qui demandez le baptême pour votre enfant, soyez les bienvenus. L'Église vous ouvre ses bras et vous accueille avec joie ! Vos chemins et vos motivations peuvent être bien divers, mais la Bonne Nouvelle retentit et nous dit ce qu'est le baptême :

**D**epuis le péché de nos premiers parents, **l'homme est marqué par le mal et par la mort** : l'homme créé en communion avec Dieu, se réalise et trouve son bonheur dans le don de soi et le service de Dieu. Or depuis ce temps, sa nature blessée transmise de générations en générations est affaiblie ; l'homme soumis à la souffrance et à l'ignorance est facilement porté au repli sur soi et à l'égoïsme : il s'enferme dans la tristesse, il n'a plus accès au bonheur véritable.

**M**ais « Dieu ne l'a pas abandonné au pouvoir de la mort ». **Dieu envoie son Fils pour restaurer notre nature blessée et nous réouvrir les portes du bonheur.**

**P**ar la foi en Jésus Christ, nous devenons **enfants de Dieu**, membres du corps du Christ ; nous sommes libérés du péché, arrachés à la mort et destinés à vivre dans la joie des sauvés. **L'entrée dans la foi se fait par le baptême.**

**C**omme l'affirme le catéchisme de l'Église catholique, « le baptême est **nécessaire au salut** pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander le sacrement. L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le Baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle » (Catéchisme de l'Église Catholique, §1257).

« **Incorporés à l'Église par le baptême, le baptisé est configuré au Christ.** Le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile de son appartenance au Christ. Cette marque n'est effacée par aucun péché, même si le péché empêche le Baptême de porter des fruits de salut. » (Catéchisme de l'Église Catholique, §1272).

**L**e **Signe** du sacrement, c'est l'eau versée. La **Parole** du sacrement est : « N, je te baptise, au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit ». Les **Fruits du Baptême** comportent la rémission du péché originel et de tous les péchés personnels, la naissance à la vie nouvelle par laquelle l'homme devient fils adoptif du Père, membre du Christ, temple du Saint Esprit.

# Démarche pour la célébration du Baptême

## 1. Vous contactez votre paroisse

- ⇒ a) Que vous demandiez le baptême pour votre enfant dans la paroisse de votre domicile ou dans une autre paroisse, **vous contactez la paroisse de votre domicile.**

Si vous habitez sur l'une des 4 paroisses en Pays de Nay :

<b>Piétat l'Arribère (Nay)</b> Arros-de-Nay Baliros Bourdettes Haut-de-Bosdarros Mirepeix Nay Pardies-Piétat SaintAbit	<b>Notre Dame du Piémont (Asson)</b> Arbéost Arthez-d'Asson Asson Bruges-CapBis-Mifaget Ferrières Lestelle-Bétharram Lys Montaut
<b>Ste Marie de Batbielle (Bordes)</b> Angaïs Assat Beuste Boeil-Bezing Bordes Meillon	<b>St Michel Garicoïts du Lagon (Coarraze)</b> Bénéjacq Bordères Coarraze Igon Lagos

**vous contactez :** • le **Presbytère de Nay** (permanences mardi et vendredi de 9h à 12h) **05 59 61 01 09** ou par mail **paroisse-nay@wanadoo.fr**

- ⇒ b) Puis vous recevrez par email :

- Une **fiche de renseignements** à compléter et à signer, mentionnant l'accord des deux parents et vos motivations pour le baptême.
- Ce document sur la **préparation au baptême** mentionnant les dates de préparation (2 séances).
- Une **lettre du curé adressée aux parrains et marraines**.

- ⇒ c) Enfin, le prêtre ou le diacre qui célébrera le baptême vous contactera pour une première rencontre.

Vous lui rapporterez :

- la **fiche de renseignements** complétée et signée.
- un **acte de naissance** de votre enfant.
- votre **livret de famille catholique** si vous avez été mariés à l'église.

Vous envisagerez avec lui une **date de baptême** qui tienne compte de sa disponibilité, de celle de l'église où sera célébré le baptême et de la préparation qui vous est proposée.

**Les parents ayant d'autres enfants baptisés et en âge d'être catéchisés (4 ans et +)  
mais qui ne le sont pas encore,  
doivent les inscrire au catéchisme  
afin de respecter leur engagement pris lors du baptême de ceux-ci.**

## 2. Une préparation vous est proposée

Une **formation obligatoire** groupée (tous les parents en demande de baptême) vous est proposée sur la **signification chrétienne du baptême**.

Il vous est demandé de participer à **deux séances** :

- **une séance A sur le sacrement du Baptême.**
- **une séance B sur la foi vécue.**

Elles ont lieu à l'église de Coarraze de 10h à 12h  
aux dates suivantes :

Dates de la séance A	Dates de la séance B
27 septembre 2025	25 octobre 2025
29 novembre 2025	27 décembre 2025
31 janvier 2026	28 février 2026
28 mars 2026	25 avril 2026
30 mai 2026	27 juin 2026
25 Juillet 2026	29 Août 2026

## 3. Vous choisissez le parrain et la marraine

À la personne qui va recevoir le baptême sera donné un parrain et une marraine auxquels il revient d'assister l'enfant dans son initiation chrétienne, de le présenter au baptême, de concert avec les parents, et de faire en sorte que le baptisé mène plus tard une vie chrétienne en accord avec le sacrement reçu et accomplisse fidèlement les obligations qui lui sont inhérentes.

Ainsi, le seul lien d'amitié ne suffit pas pour choisir un parrain ou une marraine ; leur rôle auprès du futur baptisé suppose leur foi dans le Christ (cf. la lettre du curé aux parrains et marraines).

Pour que quelqu'un soit admis à remplir la fonction de parrain ou de marraine, il faut :

- qu'il ait 16 ans accomplis.
- qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le saint sacrement de l'Eucharistie (communion) et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer.
- qu'il ne soit ni le père ni la mère de la personne qui doit être baptisée.
- qu'il fournisse une copie d'extrait de confirmation à demander à la paroisse où il a été baptisé.

## 4. Vous préparez la célébration du baptême

Vous serez initiés au rituel du baptême catholique dans le cadre de la préparation au baptême.

En revanche, vous préparerez la célébration du baptême avec le prêtre ou le diacre qui célébrera.

Si vous êtes soucieux de l'approche esthétique et festive de l'événement (choix de la date, choix de l'église, choix des chants, etc.), considérez que c'est ce qui sera célébré et ce qui s'y passera comme acte de célébration qui importe en premier lieu, tant en ce qui vous concerne, que les participants.

**La célébration du baptême peut se faire pendant la messe dominicale ; cela doit être vu avec le célébrant.**

Un baptême ne peut pas être célébré n'importe quel jour : la disponibilité des prêtres et des diacres ainsi que des lieux est bien sûr décisive.

**Le choix des chants est important ; de plus il est bon de réaliser une feuille pour la célébration, afin de faciliter la participation de vos proches.**

## 5. Quel prénom choisir pour votre enfant ?

Il est convenable de choisir un **prénom de saint** pour votre enfant. Il n'y a pas de meilleurs modèles ni de meilleurs auxiliaires que les saints : si mon saint patron est un saint, j'ai un ami auprès de Dieu, qui me protège et me guide.

Le cas échéant, il est toujours possible, lors du baptême, d'ajouter un prénom de saint à son prénom de naissance.

Pour connaître le saint patron de mon enfant : [nominis.cef.fr](http://nominis.cef.fr)

## 6. Questions – réponses autour du baptême

### 1. Les parents doivent-ils être baptisés pour demander le baptême de leur enfant ?

Non, puisque c'est la personne qui va recevoir le baptême qui est concernée ; cependant il est bon qu'au moins un des deux parents soit baptisé. Tous les parents peuvent demander le baptême pour leur enfant, mais ils s'engagent alors à lui faire découvrir la foi chrétienne et à l'inscrire au catéchisme.

### 2. Les parents qui ne sont pas mariés à l'Eglise peuvent-ils faire baptiser leur enfant ?

Oui. Le baptême est un don que Dieu fait à l'enfant.

Néanmoins, les parents sont invités à mettre leur vie conjugale en cohérence avec l'éducation chrétienne qu'ils s'engagent à donner à leur enfant (importance du témoignage).

### 3. Des parents dont l'un est incroyant ou appartient à une religion non chrétienne, peuvent-ils faire baptiser leur enfant ?

Leur situation ne leur interdit pas de faire baptiser leur enfant, à condition toutefois que le conjoint non chrétien accepte que l'enfant soit catéchisé.

### 4. Peut-on choisir un parrain ou une marraine non-baptisé(e) ?

Non, puisque le rôle du parrain et de la marraine n'est pas à comprendre seulement sur le plan de l'amitié. Leur rôle principal est de représenter la communauté chrétienne et de témoigner de la foi de l'Eglise auprès de l'enfant et de ses parents.

### 5. Un enfant de parents divorcés peut-il être baptisé ?

Oui, à la seule condition d'avoir l'autorisation des deux parents.

### 6. Combien coûte un baptême ?

Il n'y a pas de « tarif » pour une célébration de baptême, mais vous êtes invités à faire une offrande : il est à noter que la vie matérielle de l'Eglise dépend de l'aide des fidèles. A chacun de voir ce qu'il peut donner. L'offrande prévue pour le baptême est de 50 euros, mais cela reste indicatif. Nul ne doit être empêché de recevoir les sacrements, n'hésitez pas à en parler au prêtre.